RESULTATS DU PLAN DE MESURES ENVIRONNEMENT VOL ARIANE 6 VA263



Réf: CG/SDP/EST - 2025.0009277

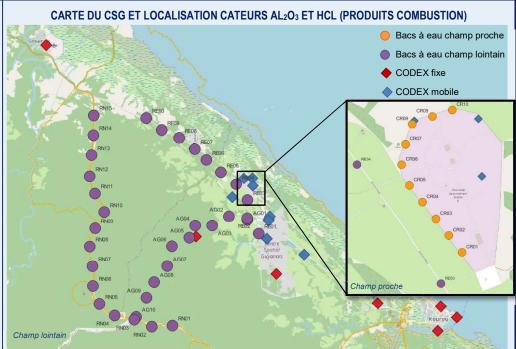
Arrêté préfectoral N°1632/1D/1B/ENV du 24 juillet 2006 autorisant la Société Arianespace, sise boulevard de l'Europe – BP177-91000 Evry à exploiter l'ensemble de lancement Ariane (ELA), sur la commune de Kourou.



Ariane 6 version A62 Vol 263 Le Jeudi 06 mars 2025 à 13h24 (heure local).

Charge utile: CSO-3 le troisième satellite du programme MUSIS (Multinational Space-based Imaging System), programme piloté par la DGA de trois satellites, dédiés à l'observation de la Terre au service de la défense.

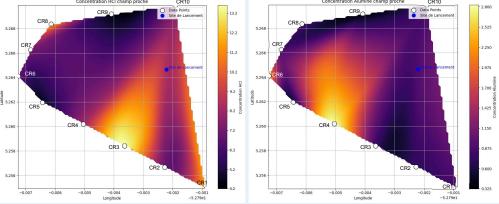




RESULTATS D'ANALYSE DES CAPTEURS AL₂O₃ ET HCL

CONCENTRATION MAX. EN HCI ET ALUMINE HCI Alumine C_{max} (mg/m³): 13,54 2,80 Distance de l'ELA4 (m): 758 620





- En champ proche, les concentrations maximales d'alumine et d'acide chlorhydrique sont détectées au sudouest du site de lancement, ce qui correspond à la direction du vent le jour du lancement.
- En champ lointain, les concentrations sont faibles mais peuvent être détectées jusqu'à 1 km au sud-ouest du site de lancement. D'autres détections, non situées sous le vent, sont probablement attribuables à des facteurs extérieurs tels que les embruns marins.
- À noter: une valeur exceptionnellement élevée en acide chlorhydrique a été mesurée au point RN15. Cette valeur, qui ne peut être attribuée aux retombées du nuage de combustion, demeure inexpliquée à ce stade.

CONCLUSIONS SUR LE PLAN DE MESURES ENVIRONNEMENT VA 263

Les mesures réalisées pour le vol VA263 sont conformes aux niveaux attendus. Les concentrations les plus élevées se trouvent à moins d'un kilomètre du site de lancement, dans la direction du vent.

Une question? environnement-csg@cnes.fr

